

Compte rendu du Conseil Municipal du 14/05/2022 à 11h30

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIÈRE, Jean CAZES, Jean-Paul ESTRADE, Colette FABRE, Sylvie SIMPSON

Michèle ARCANGELI a donné procuration à Philippe BUSSIÈRE.

Marie-Christine CHEUZEVILLE a donné procuration à Jean CAZES

Johan PRADERE a donné procuration à Sylvie SIMPSON

Philippe BUSSIERE est désigné secrétaire de séance.

1. Emprunt toit ancien presbytère et Pré Commun

Madame le Maire explique que plusieurs organismes bancaires ont été sollicités et que l'offre du Crédit Mutuel vu les taux proposés peut être retenue.

Elle rappelle que les emprunts ont été demandés pour la rénovation du Pré Commun et de la réfection du toit de l'ancien presbytère, qu'ils ont été budgétisés sur 2022.

Nos besoins financiers pour ces deux opérations sont un prêt à long terme et un prêt relais à court terme couvrant la TVA et les subventions :

Pré Commun :

Montant des travaux HT : 247.051€ TVA 49.410,20€ Montant TTC 296.461,20€

Reste à charge de la commune : **49.410€** après subventions obtenues.

Toiture ancien presbytère

Montant des travaux HT : 46.278,50€ TVA 9.255,70€ Montant TTC 55.534,20€

Reste à charge de la commune : **22.868,80€** après subventions obtenues.

Demande de prêt à long terme : 49 410€ Pré commun + 22 869€ Toit = **72 279€**

Demande de prêt relais pour TVA et subventions :

Subventions Pré commun : 74.115€ + 49.410€ + 74.116€ = 197.641€

TVA Pré commun : 49.410€

Subventions Toit : 7.000€ + 16.409€ = 23.409€

TVA Toit : 9.255€

Soit 197 641€ + 49 410€ + 23 409€ + 9 255€ = **279.715€**

Proposition du Crédit Mutuel

PRÊT PRINCIPAL A LONG TERME :

Montant : **72.279 €** Durée : 20 ans Taux fixe : 1.05%

Frais de dossier : 100 € Échéances annuelles de 4 025.56 €

PRÊT RELAIS

Montant : **279.715 €** Durée : 24 mois Taux fixe : 0.65%
Frais de dossier : 280 € Paiement des intérêts par trimestre civil

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Bail emphytéotique pour l'espace Pumptrack

Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique de développement touristique, la communauté de communes CAGIRE GARONNE SALAT développe un ensemble de projets en faveur des sports de pleine nature, et en particulier du vélo dans une grande diversité de pratiques.

La commune d'ARBAS souhaite participer à cette dynamique touristique, sportive et économique et a proposé d'accueillir sur un site de pleine nature une installation de pumptrack.

Un bail emphytéotique sur 30 ans est proposé à titre gratuit pour toute sa durée à la Communauté de Commune de Cagire Garonne Salat.

Ce bail emphytéotique permet à la commune d'ARBAS de confier à la communauté de communes CAGIRE GARONNE SALAT le terrain nécessaire à l'implantation de cet équipement.

Les parcelles concernées appartenant à la commune d'Arbas sont : A1226 - A1227 - A1228 - A1229 soit un total de 6092 m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.
La séance est levée à 12h45